



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 045-214500498-20260310-2026031014-DE

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2026031014

**Date de la
convocation**
05.03.2026

**Date
d'affichage**
05.03.2026

**Nombres de
membre**
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ.

Absents donnant pouvoir : Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL, Dominique BAUDOIN à Christian TOUSSAINT, Aurélia BLOT à Aurélie DAUBIN.

Absentes : Catherine FOUCAULT, Sophie THIRET épouse ALLION.

Action culturelle programme « En scène » 2026

**Délibération
2026031014**

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Politique du Département du Loiret de renforcer l'attractivité du territoire Loirétain et garantir une politique culturelle dynamique pour tous : mis en place saison culturelle annuelle départementale « EN SCÈNE! » en participant à l'achat d'une prestation pour tout spectacle dit des « arts vivants » (théâtre, danse, musique et arts du cirque) programmé par la commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le département du Loiret ou dans les départements de la Région Centre-Val de Loire et limitrophes (Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne et Essonne) sur une commune autre que celle accueillant le spectacle.

Sur proposition de la commission municipale « sport, culture, vie associative et communication »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide de :

- Mettre en place une seconde action culturelle EN SCENE en 2026.

- Choisir la prestation Concert Chabada Swing par l'Association EMMA LA VOIX DU SWING (SIRET : 450 307 509 00031) le 26.09.2026 à la salle des fêtes à 20h30 pour un coût de 1 635,25 € TTC.

- Solliciter le département du Loiret pour cette action dans le cadre du programme « En scène 2026 ». Spectacle subventionnable à hauteur de 50%.

- Fixer le prix d'entrée à 7 € avec gratuité pour les moins de 6 ans.



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 045-214500498-20260310-2026031014-DE

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2026031014

Le Maire,



Florence BONHUEL

Le Secrétaire de séance,

Yann GOLLION,
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>